



Fondation Scelles

Connaître, Comprendre, Combattre
l'Exploitation Sexuelle

Extrait du livre :

Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses (5^{ème} rapport mondial)*, Paris, 2019.

© Fondation Scelles, 2019

SENSIBILISATION ET FORMATION POUR APPREHENDER ET COMBATTRE LE SYSTEME PROSTITUTIONNEL

C'est par la formation des publics confrontés aux victimes que l'on pourra faire progresser la lutte contre le système prostitutionnel et mener à une prise de conscience collective. Ce chapitre propose un recensement de quelques outils mis à la disposition des administrations sociales, sanitaires, judiciaires et policières pour sensibiliser leurs personnels et leurs publics au phénomène prostitutionnel. Sans oublier la sensibilisation du grand public pour réagir à la banalisation de la prostitution et, plus largement, des violences sexuelles véhiculées par les médias.

La prostitution a toujours été au cœur des débats politiques et médiatiques les plus sensibles. Alors que l'on constate aujourd'hui une banalisation croissante du phénomène prostitutionnel, attirant quotidiennement des victimes toujours plus jeunes et vulnérables, il apparaît absolument primordial d'agir en amont. Les associations qui luttent contre le système prostitutionnel ont constaté une réelle carence dans les pratiques professionnelles de nombreux travailleurs en contact direct avec des victimes d'exploitation sexuelle, en particulier dans la manière d'appréhender leur situation et de les protéger, ainsi qu'une certaine incapacité à prévenir les risques prostitutionnels. C'est pourquoi de plus en plus de formations sont proposées à différents publics quotidiennement confrontés à ces personnes vulnérables, en adoptant principalement et avant tout une approche préventive. Ces formations jouent aujourd'hui un rôle essentiel pour mener à une prise de conscience collective des réalités et des violences du phénomène prostitutionnel.

La mise en place des stages de sensibilisation pour les clients des personnes prostituées

Soixante-dix ans après la loi Marthe Richard du 13 avril 1946 qui impose la fermeture des maisons closes en France, et au terme de plus de deux ans de vifs débats à l'Assemblée nationale et au Sénat, le pays a changé d'approche en matière de prostitution et a rejoint le modèle nordique (*Nordic Model*) pénalisant les clients des personnes prostituées. Depuis la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, un client interpellé par les forces de police en flagrant délit d'achat d'actes sexuels peut désormais être sanctionné. Ainsi, il a été inséré le titre unique « Du recours à la prostitution » dans le Code pénal au sein duquel l'article 611-1 dispose que « le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une

rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ». De plus, « Les personnes physiques, passibles de la contravention prévue au présent article, encourrent également une ou plusieurs peines complémentaires ». L'article 21 prévoit l'insertion dans l'article 131-16 du Code pénal de « l'obligation d'accomplir, le cas échéant à ses frais, un stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels ». Par une telle disposition, le gouvernement a la volonté, au-delà de la répression, de faire prendre conscience au client des réalités de la prostitution et de la violence qu'elle engendre.

Le décret n° 2016-1709 du 12 décembre 2016 relatif au stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences conjugales ou sexistes et au stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels a créé l'article R.131-51-3 dans le Code pénal, intitulé « *De la peine de stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels* ». Il y est énoncé que « Le contenu du stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels doit permettre de rappeler au condamné ce que sont les réalités de la prostitution et les conséquences de la marchandisation du corps. Il vise également à lui faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis. » Ainsi, le client d'une personne prostituée peut se voir condamné soit à une sanction pénale, comme une contravention pouvant s'élever jusqu'à 1 500 EUR, soit à une composition pénale qui correspond à une amende et à un stage de sensibilisation, soit encore à une mesure alternative de justice qui n'implique qu'un stage. Dans ces deux derniers cas, l'individu est alors convoqué

chez un magistrat qui juge s'il est apte à suivre un tel stage selon plusieurs critères : une bonne compréhension de la langue française, des capacités intellectuelles et de réflexion suffisantes ainsi que la solvabilité de cette personne. En pratique, on constate que les sanctions prononcées par le juge diffèrent selon les régions. Selon la Fondation Scelles, par exemple, le parquet de Paris impose plus souvent la mesure alternative de justice alors qu'il en est tout autrement dans les villes de Strasbourg ou de Bordeaux où la sanction pénale est la plus souvent prononcée. Lorsque l'individu se voit imposer le stage de sensibilisation qu'il doit payer (120 EUR), il se retrouve ainsi dans un cadre judiciaire et obligatoire.

L'article R.131-51-4 du Code pénal énonce que « *les modules de formation peuvent être élaborés avec le concours des personnes publiques ou privées dont l'activité est d'assister ou d'aider les victimes de la prostitution* ». À Paris, l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS), soutenue par le ministère de la Justice et œuvrant pour une politique pénale tendant vers moins de détention et plus de peines aménagées, engagée dans la réinsertion et la prévention de la récidive, a été désignée pour organiser et mener ces stages de sensibilisation. L'Amicale du Nid (ADN) ou encore les Équipes d'Action contre le Proxénétisme (EACP) s'occupent par exemple des stages dans la ville de Melun. D'autres intervenants peuvent être désignés par le Parquet pour participer et contribuer à ces stages. C'est ainsi que la Fondation Scelles, reconnue d'utilité publique, lutte pour l'abolition du système prostitutionnel en menant principalement des actions de prévention, co-anime les sessions aux côtés de l'APCARS.

À Paris, deux stages par mois ont lieu à la Maison de la Justice et du Droit, se déroulant chacun sur une journée entière et accueillant moins de dix clients-stagiaires par session. D'après François Vignaud, intervenant pour la Fondation Scelles, le but d'un tel stage est véritablement pédagogique et explicatif des réalités de la prostitution. La journée se découpe en plusieurs étapes. Avant tout, les clients-stagiaires sont invités à se présenter, à expliquer dans quel contexte ils ont été interpellés et s'il s'agit pour eux d'une pratique régulière. Les profils sont très variés, de l'homme marié au jeune célibataire, l'âge moyen est de 50 ans. Pour la majorité d'entre eux, l'achat d'actes sexuels n'est pas une pratique régulière, selon leurs dires. Puis, le stage commence par une présentation de la loi du 13 avril 2016 afin de rappeler que l'achat d'actes sexuels est devenu illégal en France. Les intervenants tendent à expliquer la philosophie de cette loi et les principes qui ont conduit à son vote. Il est primordial de faire comprendre aux clients-stagiaires pourquoi les personnes prostituées sont désormais considérées comme des victimes. Les intervenants comparent ensuite les différents systèmes juridiques en matière de prostitution aux niveaux européen et international. Ils dressent par la suite un état des lieux de la prostitution en France, mettant en avant des chiffres destinés à marquer les esprits des clients-stagiaires. Les EACP soulignent dans leurs sessions que 80 % des 37 000 personnes prostituées en France sont étrangères, qu'elles font en moyenne 30 passes par jour et que leur espérance de vie est de 42 ans (*France Info*, 14 janvier 2018). Un tableau des acteurs du système prostitutionnel est ensuite dressé : la victime, le proxénète et le client. D'après la Fondation Scelles, il est important de cerner les différents profils de

clients-stagiaires afin de pouvoir s'adresser en priorité à celui qui est le moins capable de comprendre. Les intervenants les poussent à parler d'eux-mêmes puis de la personne prostituée victime de leurs actes. L'idée est de s'appuyer sur l'aspect positif de la personnalité des clients-stagiaires afin de leur expliquer qu'ils valent mieux que ce qu'ils ont fait. La thématique des violences faites aux femmes est ensuite abordée, dans une perspective globale puis spécifique menant jusqu'à la prostitution.

Selon F. Vignaud, le climat recherché lors d'un tel stage est celui d'un véritable débat dans le but que les clients-stagiaires s'interrogent, réfléchissent et comprennent. Les intervenants se positionnent constamment selon l'approche française, c'est-à-dire en abolitionnistes du système prostitutionnel. Il arrive parfois que des survivantes d'exploitation sexuelle soient invitées à témoigner lors d'une session, les clients-stagiaires restant rarement indifférents au parcours de la victime. À la fin de la journée, chacun est amené à évaluer le stage et à donner son avis. Si certains suggèrent aux intervenants d'effectuer un travail de prévention dans les milieux scolaires car le stage leur a paru essentiel, d'autres, au contraire, se font discrets et quittent les lieux dès qu'ils en ont l'autorisation.

À l'issue du stage, il est impossible de savoir si le client récidivera, mais les intervenants ont souvent le sentiment d'avoir touché une bonne partie de l'audience. Si l'un d'entre eux récidive, le magistrat en tiendra compte dans sa prochaine décision et lui imposera une sanction pénale plus lourde. En outre, les intervenants peuvent prendre l'initiative d'écrire un rapport s'ils estiment que le profil d'un client-stagiaire est à signaler au Parquet.

D'après Auguste Fuguet, chargé du pôle juridique des EACP, « Les stagiaires ne veulent pas voir qu'ils font partie du problème mais aussi de la solution. [Le stage] est donc l'occasion de tenter de les mettre en face de leurs contradictions » (France Info, 14 janvier 2018).

Les formations destinées aux travailleurs sanitaires et sociaux

L'article 2 de la loi du 13 avril 2016 a créé une instance de formation sociale sur la prévention et l'identification des situations de prostitution et de traite des êtres humains. « Confrontés à des personnes vues comme étant en situation, ou en risque, de prostitution, nombreux sont les professionnels du champ éducatif et social qui se sentent démunis ou illégitimes à intervenir, tant cette problématique semble renvoyer à des questions intimes où s'entremêlent les tabous : sexe, corps et argent » déplore l'Amicale du Nid (ADN), association qui lutte contre le système prostitutionnel en menant des actions de prévention et en accompagnant vers la sortie de la prostitution. En effet, les travailleurs sanitaires et sociaux (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, psychologues, infirmiers scolaires, conseillers d'orientation...) sont quotidiennement confrontés à des personnes en situation d'extrême vulnérabilité, parfois victimes d'exploitation sexuelle ou susceptibles de le devenir. Pourtant, ils ne bénéficient pas toujours d'une formation adéquate pour savoir comment appréhender de telles situations et réagir face à ce type de dangers. Ces professionnels manquent cruellement de connaissances quant à la manière d'adopter les bons réflexes, de repérer des situations à risques, d'identifier la victime et d'aborder le sujet avec elle, de l'orienter et de l'accompagner en fonction des

conséquences psychologiques que la prostitution implique.

C'est dans ce contexte que des formations sont désormais proposées à ces travailleurs des domaines sanitaire, éducatif et social, pour mieux comprendre le système prostitutionnel et ainsi devenir de véritables acteurs dans une démarche préventive et protectrice à l'égard des victimes. Ces modules de formation sont dispensés par des associations qui aident et assistent les victimes de la prostitution. Dans ce cadre, l'ADN met en place différents formats de formation, pouvant être déclinés en un ou plusieurs jours, abordant différents thèmes tels que l'accueil et l'accompagnement des personnes prostituées, la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, la prostitution des mineurs, la prévention via l'éducation à la sexualité ou encore la prostitution sur Internet.

Lors de ses sessions, Dominique Lhuillery, responsable du pôle formation de l'ADN, propose à ces stagiaires d'analyser le cadre général du système prostitutionnel en France, en partant de leurs questionnements et des situations auxquelles ils ont été ou sont confrontés, pour ensuite analyser et réfléchir sur les façons de repérer puis d'orienter et d'accompagner des personnes mineures ou majeures en risque ou en situation d'exploitation sexuelle. Le but de ces formations est véritablement de renforcer les compétences professionnelles de ces travailleurs en leur transmettant des conseils, des moyens de réflexion et des méthodes concernant leur façon de prévenir et d'agir dans leur travail quotidien.

À l'issue d'une telle formation, le bénéficiaire doit être capable, d'une manière générale, de se positionner dans

la perspective abolitionniste française pour mieux appréhender la prostitution et identifier les enjeux de la loi de 2016. D'une manière plus spécifique, le professionnel saura repérer le fait ou le risque prostitutionnel, comprendre les conséquences de la prostitution sur les individus et identifier les méthodes d'accompagnement des personnes qui étaient ou sont en situation d'exploitation sexuelle.

La Mesure II « Développer la formation des professionnels à l'identification et à la protection des victimes » du Plan d'action national contre la traite des êtres humains pour 2014-2016 énonce que « la formation des professionnels tant initiale que continue est la clé pour identifier et accompagner les victimes de la traite des êtres humains. Dans ce cadre, des outils pédagogiques seront réalisés en collaboration avec les administrations, les organismes, les associations et des experts. Ils porteront principalement sur l'identification des victimes, les droits dont elles bénéficient, les procédures à engager pour les faire valoir, les dispositifs de protection adaptés à chaque catégorie de victime et le rôle des autres partenaires. Les formations ainsi harmonisées permettront à l'ensemble des acteurs de disposer d'un *corpus* commun de connaissances. Les ressources pédagogiques ainsi recensées seront mutualisées et rendues accessibles via un site Internet dédié.

Seront ainsi concernés : les médecins, les personnels médicaux et paramédicaux, les travailleurs sociaux, les magistrats, les avocats, les personnels enseignants et d'éducation, les personnels de la police et de la gendarmerie nationale, les personnels de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), les inspecteurs du

travail, les personnels consulaires et les agents des services pénitentiaires. Le gouvernement travaillera à développer des sessions communes de formation sur la question de la traite, qui seront mises en œuvre par le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires sociales et de la Santé, le ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et des associations spécialisées » (Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 14 mai 2014).

Ainsi, la Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), instance de coordination nationale sur la lutte contre la traite, a créé, en collaboration avec de nombreux acteurs associatifs, institutionnels et professionnels, des outils pédagogiques destinés à sensibiliser et former les travailleurs en contact avec des victimes de la traite. Ces supports, qu'ils soient sous forme de livrets de formation, de fiches réflexes, de clips ou encore de courts-métrages pédagogiques élaborés par des experts, mettent en lumière les différentes formes de violences et leurs conséquences pour les victimes, tout en préconisant les pratiques professionnelles à adopter afin de mieux repérer puis de prendre en charge et d'accompagner ces personnes. Ainsi par exemple, la MIPROF a publié en novembre 2017 un livret de formation à destination des éducateurs sur l'action auprès des mineurs victimes de la traite des êtres humains (MIPROF, 2016).

L'article 18 de la loi de 2016 prévoit l'insertion de l'article L.312-17-1-1 dans le Code de l'éducation énonçant qu'« une information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps est dispensée dans les établissements secondaires, par groupes d'âge homogènes ». Ainsi, le personnel scolaire est de plus en plus formé à ces thématiques afin d'être en mesure de dispenser des modules d'information et de sensibilisation auprès d'un public mineur et vulnérable. En effet, il apparaît aujourd'hui réellement urgent d'agir dans le système éducatif afin de faire changer le regard sur la sexualité, des garçons sur les filles et celui des filles sur elles-mêmes. En outre, un travail de déconstruction des stéréotypes s'avère primordial. À cet égard, le Planning familial, qui lutte contre toutes les formes de discrimination et les inégalités sociales, propose des formations permettant aux professionnels des milieux scolaires de développer une approche de terrain afin de repérer les situations à risques, d'accompagner les victimes et, plus généralement, de sensibiliser les mineurs à la question de la prostitution.

Les formations à destination des corps judiciaire et policier

À l'heure où la législation change et les consciences évoluent, il apparaît nécessaire de former les professionnels du droit et de la sécurité à la question prostitutionnelle. Ainsi, le Mouvement du Nid (MdN), association qui effectue un travail de sensibilisation, de prévention, de mobilisation et de soutien à l'égard des personnes prostituées, a mis en place des modules de formation à destination des magistrats et des professionnels de la justice. D'après Lorraine Questiaux, avocate et chargée de mission juridique au

sein du MdN, « Les magistrats n'étant pas formés aux problématiques liées à la prostitution, la chance pour les personnes prostituées de voir une réponse judiciaire adaptée et juste est conditionnée à la conscience individuelle des magistrats saisis de leur affaire » (*Prostitution et Société (a)*, juillet-septembre 2016). Les victimes de la prostitution, encore aujourd'hui, font souvent face aux humiliations et aux stigmatisations lorsqu'elles se retrouvent dans un cadre judiciaire, comme d'ailleurs au sein de beaucoup d'autres environnements, notre société contemporaine étant toujours très patriarcale et moralisatrice. Les magistrats et les professionnels du droit, les plus à même de les protéger, devraient pourtant incarner un réel espoir de justice pour ces victimes d'exploitation sexuelle, démunies et vulnérables. Ainsi, le MdN met en place des programmes de formation à destination de ces professionnels. Les intervenants de l'association abordent les réalités du système prostitutionnel et les violences qu'il implique, le statut de victime nécessairement applicable à la personne prostituée qui se présente devant eux, les conséquences psychologiques qu'engendre l'exploitation sexuelle, l'urgence répressive à mettre en œuvre, etc. Selon le MdN, il est aujourd'hui indispensable de refonder le droit et la façon pour les magistrats d'appréhender le justiciable, et plus spécifiquement dans les cas d'exploitation sexuelle (*Prostitution et Société (a)*, juillet-septembre 2016).

De plus, en 2016, le MdN a mis en place des formations à destination des policiers municipaux dans la ville de Mulhouse, avec l'accord de sa municipalité (*Prostitution et Société (b)*, juillet-septembre 2016). Abordant de nombreuses thématiques telles que les violences faites aux femmes, les stéréotypes sociétaux, le cadre législatif, le

MdN tend à définir des pratiques professionnelles communes vers une meilleure répression des réseaux de proxénétisme et une protection accrue des victimes grâce à la collaboration entre professionnels d'un même domaine.

Une fiche réflexe sur « l'identification et la protection des mineur.e.s victimes de traite des êtres humains » à destination des services enquêteurs non spécialisés et des magistrats a été créée par la MIPROF. Elle s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation des professionnels prévue dans la Mesure II du Plan d'action national contre la traite des êtres humains pour 2014-2016. La MIPROF rend aux professionnels du droit le rôle central qu'ils ont à jouer, outre les travailleurs sanitaires et sociaux, dans l'identification des victimes d'exploitation sexuelle. Ainsi, elle préconise, à travers de tels modules, des pratiques professionnelles à adopter afin de mieux repérer puis prendre en charge les victimes et punir leurs exploités.

En effet, les services de police sont le plus souvent les premiers à être confrontés à une situation qu'ils auront tendance à qualifier, en premier lieu, de délinquance alors qu'elle révèle indéniablement une exploitation sexuelle. Une telle formation leur permet de relever davantage d'éléments contextuels avant de se prononcer sur une situation à caractériser ou non de traite, pour ensuite pouvoir accorder le statut de victime à la personne prostituée interpellée. L'outil propose par exemple un modèle de procès-verbal d'audition qui sera intégré aux logiciels d'aide à la rédaction des procédures de la gendarmerie et de la police nationales.

Les magistrats jouent un rôle essentiel dans la poursuite et la condamnation des proxénètes comme dans l'assistance des

victimes. De ce fait, ce type de formation leur apprend à mieux collaborer avec les services d'enquêteurs ainsi que les institutions et les juridictions spécialisées à saisir, selon chaque type de situation. Ce genre d'outil pédagogique offre ainsi aux professionnels du droit la possibilité d'améliorer et de développer leurs connaissances sur le phénomène de l'exploitation sexuelle et d'appréhender de manière plus efficace l'identification et la protection des victimes ainsi que la répression des proxénètes.

L'Union européenne (UE) s'est emparée de la problématique il y a quelques années. Elle a mis en place un cadre juridique et politique global centré sur les victimes avec la directive 2011/36/UE sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains et la protection de ses victimes. Adressé plus particulièrement aux professionnels du droit et de la sécurité, prônant une meilleure coopération européenne, ce texte fournit des dispositions solides sur la protection, l'assistance et le soutien des victimes, mais également sur la prévention et la poursuite des crimes d'exploitation sexuelle.

Entre 2012 et 2014, la Commission européenne a adopté des lignes directrices pour « l'identification des victimes de la traite des êtres humains » à destination des services consulaires et des gardes-frontières, pour ainsi proposer des conseils et suggérer des pratiques professionnelles permettant un meilleur repérage des situations de prostitution et une protection et assistance des victimes (Commission européenne, 2013).

Le e-learning : les formations en ligne à destination des professionnels du secteur privé

Un tout autre secteur professionnel est susceptible d'être directement impliqué dans le développement du système prostitutionnel. Sans en être pleinement conscient, le personnel hôtelier, de transport ou de tourisme peut parfois jouer un rôle primordial dans le processus prostitutionnel et les violences qu'il implique. De plus en plus d'ONG tentent d'établir des relations de collaboration avec des acteurs du secteur privé pour lutter contre le tourisme sexuel et ainsi impliquer de manière directe les employés des entreprises quotidiennement en contact avec de potentielles victimes et leurs clients.

L'ONG *ECPAT International* qui coordonne la recherche, le plaidoyer et l'action en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs à des fins commerciales, a mis en place du *e-learning* à destination du personnel du secteur touristique. Ainsi, le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et les voyages (*The Code of Conduct for the Protection of Children from Sexual Exploitation in Travel and Tourism – thecode.org*) est un outil créé par une initiative multipartite d'ONG, d'institutions gouvernementales et de partenaires locaux et internationaux, dont la mission est de sensibiliser l'industrie touristique à la prévention et la lutte contre le tourisme sexuel. Il apparaît en effet urgent de former le personnel des établissements touristiques susceptibles d'accueillir des clients touristes sexuels et des victimes de ce système exploiteur, afin qu'ils soient conscients de ces risques et en mesure de prévenir ces crimes. Outre la formation dont peuvent ainsi bénéficier ces professionnels pour atténuer et empêcher les risques d'exploitation, ce type d'outils implique également pour l'entreprise

d'établir un environnement de tolérance zéro pour les voyageurs qu'elle accueille. Lorsque l'entreprise adhère à ce mouvement, elle bénéficie aussi d'une réelle reconnaissance en tant qu'acteur responsable et proactif dans la lutte contre l'exploitation sexuelle, surtout majeur dans ses relations avec sa clientèle, ses partenaires et collaborateurs.

Plus de 300 entreprises touristiques privées ont déjà adhéré à cet outil. Ce faisant, l'entreprise a alors accès à une plateforme en ligne qui lui sert de guide tout au long du processus de mise en œuvre de son plan d'action, de la rédaction d'un code de conduite du personnel jusqu'à la rédaction d'un rapport annuel. S'agissant de la prévention du tourisme sexuel en son sein, l'entreprise a accès à des modules d'apprentissage disponibles en plusieurs langues, offrant une formation interactive à ses employés en les confrontant, par des mises en situation concrètes et applicables à chaque type d'établissements, à une réflexion approfondie sur les différentes manières de repérer tout signe d'exploitation sexuelle, dans le but d'appréhender et de traiter au mieux les cas suspects.

Cet outil est dirigé par un conseil d'administration composé de cinq représentants de l'industrie du tourisme, du voyage et du transport et de quatre membres non industriels. Il a été reconnu par diverses instances des Nations Unies et un certain nombre de gouvernements l'ont intégré dans une politique globale. Plusieurs ministères nationaux du tourisme s'emploient également à promouvoir le Code en tant qu'initiative de tourisme responsable dans leur pays.

Dans le même esprit, l'ONG suédoise *Real Stars*, qui effectue un travail de sensibilisation

dans le but de tendre vers une réduction de la demande en matière de prostitution, a mis en place, dans le cadre de sa campagne générale, des formations à destination des professionnels du secteur privé pour alerter sur le tourisme sexuel (campagne *For Fair Sex*). Depuis 2013, *Real Stars* lutte, en partenariat avec plusieurs entreprises locales, pour intégrer la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et inciter chaque établissement à prendre position sur les questions de trafic sexuel dans le programme *Business against Trafficking*.

Real Stars s'adresse principalement aux entreprises exposées à des risques accrus de tourisme sexuel, tels que les hôtels, les compagnies de taxis, les agences de tourisme. L'un des principaux objectifs de ce travail de sensibilisation auprès des professionnels du secteur privé est de promouvoir l'insertion dans le code de conduite du personnel, de l'interdiction du recours à l'exploitation sexuelle pendant les voyages d'affaires. En effet, Malin Roux, directrice et fondatrice de *Real Stars*, a constaté que les codes de conduite de la plupart des entreprises n'interdisaient que le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, sans l'étendre aux situations extérieures du travail, comme lors des voyages d'affaires du personnel par exemple. Bien que cela puisse paraître difficile à contrôler, *Real Stars* considère qu'il est absolument nécessaire que les entreprises prennent position contre l'exploitation sexuelle en appliquant une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de violences et de commerce sexuel qui pourraient impliquer leurs employés dans l'enceinte de l'établissement ou en déplacement professionnel.

Dans le cadre de ce travail de sensibilisation, *Real Stars* a également mis

en place le programme « *Hotels Against Trafficking* », aujourd'hui soutenu par une vingtaine d'hôtels, (chaînes ou établissements indépendants). L'ONG demande à l'établissement adhérent d'établir des stratégies de lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, de sensibiliser et former son personnel à la détection de toute situation pouvant ressembler à de la prostitution et d'en faire immédiatement le signalement. À ces fins, les hôtels reçoivent des brochures d'information et des dépliants à distribuer à leurs employés et à afficher dans les chambres pour informer les clients sur le phénomène du tourisme sexuel et leur indiquer que l'établissement ne tolère aucun de ces crimes.

L'éducation aux médias : d'une banalisation de la prostitution vers une prise de conscience collective par un travail de sensibilisation du grand public

De nos jours, la sexualité a véritablement envahi la télévision, le cinéma, la musique. Les médias jouent un rôle important dans la sensibilisation de l'opinion publique à l'exploitation sexuelle et à la prévention des violences. Aujourd'hui, on assiste de plus en plus à une réelle glamourisation du commerce du sexe, à une banalisation de la prostitution et plus généralement de la sexualité, des violences sexistes, des relations inégalitaires entre femmes et hommes, quotidiennement relayées par les émissions de télévision ou le cinéma. Ainsi, la normalisation et l'augmentation de la prostitution, plus spécifiquement chez les jeunes, ont été observées comme cause et conséquence de la violence basée sur le genre. Une telle approche conduit de plus en plus de personnes vulnérables à entrer dans la prostitution, qu'elles perçoivent comme un moyen banal de gagner de l'argent et de s'émanciper. Les médias ont

indéniablement leur part de responsabilité dans cette légitimation du système prostitutionnel et de cette vision banalisée du phénomène qui devient le point de référence du grand public dans les débats publics en la matière. Comment instaurer une politique de pénalisation du client et du proxénète et obtenir des programmes de protection et de réinsertion des victimes lorsque le public pense que ces dernières sont « libres et prostituées par choix » ? Il est nécessaire que les médias comprennent qu'ils peuvent être les acteurs majeurs d'un réel changement sociétal par le biais d'une prise de conscience collective de leur public sur les réalités de la prostitution.

L'ONG *Chicago Alliance Against Sexual Exploitation* (CAASE), qui effectue un travail de prévention et d'action pour la réforme des politiques publiques et des services juridiques contre l'exploitation sexuelle, a mis en place un projet pour interpeller les médias (CAASE, juillet 2008). Elle suggère aux spectateurs témoins de contenus hypersexuels, qui peuvent fréquemment conduire à la banalisation du commerce du sexe dans un média, de prendre l'initiative d'en alerter les services de rédaction. Par exemple, le Conseil du statut de la femme du Québec, dans son avis « Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égaux » de 2008, s'était préoccupé des modèles sexuels véhiculés dans les médias et leur influence sur la société (Conseil du statut de la femme du Québec, 2008). Il avait souligné que « l'industrie de la publicité et de la consommation, la sexualisation des modèles proposés, la dictature de la mode et l'obsession de la minceur qu'elle suscite [...] renforcent le rôle de la femme-objet ». CAASE propose ainsi des modèles pour chaque exemple de représentation négative typique pouvant apparaître dans les médias, que le public peut utiliser pour interpeller sur la gravité

du message transmis. Il peut s'agir de l'utilisation du corps féminin sexualisé dans la publicité en tant qu'objet pour vendre, des relations inégalitaires et de l'image dégradante des femmes qui apparaissent dans les émissions de télé-réalité, ou encore de la pornographie. La sexualisation des médias entraîne de façon évidente un changement de comportement sexuel, en particulier chez les adolescents. Le Conseil du statut de la femme du Québec souligne que « le fait d'être exposé à des contenus sexuels par les médias entraînerait aussi un effet d'adhésion aux stéréotypes sexuels. Que ce soit par l'entremise de la musique, des vidéoclips, de la publicité ou de la télévision, des études ont démontré que les adolescentes et les adolescents qui sont exposés de manière répétée à des représentations stéréotypées de la sexualité risquent d'en venir à s'approprier les stéréotypes et à les intégrer dans leur propre vie sexuelle » (Conseil du statut de la femme du Québec, 2008).

En outre, la Concertation des Luttres contre l'Exploitation Sexuelle (la CLES) qui effectue un travail de sensibilisation a lancé le 5 octobre 2014, à l'occasion de la Journée internationale de non-prostitution, une campagne sur les médias sociaux intitulée « #niclientnicomplice refusons la banalisation de l'exploitation sexuelle ! ». Cette campagne, qui a été partagée en France, en Suède ou encore en République Tchèque, invitait les gens à prendre position et à affirmer qu'ils ne seront ni clients de la prostitution, ni complices de sa banalisation.

Depuis 2012, la Fondation Scelles organise annuellement les « Prix de la Fondation : les jeunes contre l'exploitation sexuelle ». Leurs objectifs sont à la fois de montrer la réalité inquiétante de la prostitution d'aujourd'hui, à travers le regard neuf de futurs professionnels d'horizons variés, et de

valoriser leur engagement en leur donnant la parole. En participant à des concours de plaidoiries, de réquisitoires, de reportages, de visuels, de slams¹, ils mettent leur réflexion au service de la lutte contre le système prostitutionnel. Le thème de l'édition 2018-2019 s'intitule « Stop à la marchandisation du corps ». En partenariat, entre autres, avec l'École Supérieure de Journalisme de Lille et l'École Nationale Supérieure Louis-Lumière, la Fondation Scelles permet ainsi à des étudiants ou des jeunes diplômés en journalisme de s'interroger sur le rôle des médias dans la lutte contre l'exploitation sexuelle et de prendre conscience de l'importance de leur rôle à jouer dans l'avenir.

Par ailleurs, *Habito Médias*, le Centre canadien d'éducation aux médias et de littérature numérique, œuvre pour l'éducation aux médias. Il élabore des programmes de formation et d'informations à destination des milieux scolaires et des foyers familiaux afin que la jeunesse soit en mesure de développer pleinement son sens critique face à ce qu'elle rencontre quotidiennement sur Internet, à la télévision ou au cinéma.

L'abolition du système prostitutionnel passe indéniablement par une approche de sensibilisation et de prise de conscience pour un réel bouleversement de nos attitudes culturelles à l'égard non seulement du commerce du sexe, mais également de la valeur des femmes. De ce fait, il est absolument nécessaire, à l'échelle individuelle comme collective, de s'adresser aux médias publics et privés qui font la promotion et banalisent la violence, les abus et l'avilissement des femmes et des enfants.

En conclusion, qu'il s'agisse des clients de personnes prostituées ou des travailleurs de

différents milieux professionnels, tous ont un rôle important à jouer dans le chemin vers l'abolition du système prostitutionnel. La sensibilisation de ces publics apparaît ainsi primordiale et urgente pour les former au repérage et à l'assistance des victimes. Elle tendra surtout à leur faire prendre conscience des réalités de ce phénomène qui fait chaque année davantage de victimes, en France et dans le monde.

¹ Historiquement poésie orale, urbaine, déclamée dans des espaces publics (la rue, les bars, les cafés, les théâtres ou le web), aujourd'hui, tribune d'expression où les personnes sur scène sont pleinement libres de dire leur poésie dans la forme qu'elles désirent (parlé, chanté, rythmé ou non...) (*Wikipedia.fr*).

Sources

- « Une première à Mulhouse, la formation des policiers municipaux », Mouvement du Nid Délégation du Haut-Rhin, *Prostitution et Société (b)*, n° 189, juillet-septembre 2016.
- Commission européenne, *Guidelines for the identification of victims of trafficking in human beings – Especially for Consular Services and Border Guards*, Reference document, 2013.
- Conseil du statut de la femme du Québec, *Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égaux*, Avis du Conseil du statut de la femme du Québec, 2008.
- Krulewich R., Durchslag R., *Media Action Toolkit: Responding to inaccurate and harmful portrayals of the sex industry*, Chicago Alliance Against Sexual Exploitation (CAASE), juillet 2008.
- Lemaire M., « Prostitution : dans les coulisses d'un stage pour des clients condamnés "qui sont le problème et la solution" », *France Info*, 14 janvier 2018.
- Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, *Plan d'action national contre la traite des êtres humains (2014-2016)*, 14 mai 2014.
- Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), *L'action de l'éducatrice auprès de la mineure victime de traite des êtres humains – Livret de formation*, Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, 2016.
- Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), *L'identification et la protection des mineures victimes de traite des êtres humains*, Lutte contre la traite des êtres humains, fiche réflexe à destination des services enquêteurs non spécialisés et des magistrats, Premier ministre, Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, novembre 2017.
- Questiaux L., « La formation des magistrat.e.s est une urgence ! », *Prostitution et Société (a)*, n°189, juillet-septembre 2016.

- Amicale du Nid : <http://amicaledunid.org/>
- Chicago Alliance Against Sexual Exploitation : <http://caase.org/>
- La Concertation des Luttes contre l'Exploitation Sexuelle : <http://www.lacles.org/>
- Habilo Médias, Centre canadien d'éducation aux médias et de littérature numérique : <https://habilomedias.ca/>
- Mouvement du Nid : <http://www.mouvementdunid.org/>
- Planning Familial : <https://www.planning-familial.org/>
- Real Stars : <https://realstars.eu/en/>
- The Code of Conduct for the Protection of Children from Sexual Exploitation in Travel and Tourism : <http://www.thecode.org/>



Le Rapport mondial est réalisé par l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle, en collaboration avec des experts internes et externes (magistrats, avocats, travailleurs sociaux, dirigeants d'ONG...) et avec l'aide de contacts privilégiés auprès d'ONG locales ou de chercheurs internationaux.



La **Fondation Jean et Jeanne Scelles**, reconnue d'utilité publique depuis 1994 et bénéficiant du statut consultatif ECOSOC, est une organisation installée à Paris (France) dont le but est la lutte contre le système prostitutionnel. Par nos travaux d'analyse, de plaidoyer et de sensibilisation, nous nous engageons à connaître, comprendre et combattre l'exploitation sexuelle commerciale. La **Fondation Jean et Jeanne Scelles** est membre fondateur de la Coalition pour l'Abolition de la Prostitution (CAP International) lancée en 2013, qui réunit 28 ONG abolitionnistes dans 22 pays.

L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle**, département de recherche et développement de la Fondation Jean et Jean Scelles, est un carrefour de renseignements, de rencontres et d'échanges d'informations sur l'exploitation sexuelle commerciale dans le monde. Il est régulièrement consulté par des experts français et étrangers : associations, institutions, journalistes, juristes, chercheurs et personnes concernées par la défense des droits humains. L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle** a pour objectif :

- d'analyser ce phénomène sous tous ses aspects : prostitution, tourisme sexuel, proxénétisme, pornographie infantine, traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle commerciale...
- de permettre la réflexion et les prises de position
- d'informer tout public intéressé par ces questions

CONTACT

Sandra AYAD, Responsable de l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle
sandra.ayad@fondationscelles.org

14 rue Mondétour
75001 Paris - France



www.fondationscelles.org
Tw: @Fond_Scelles
Fb: @FondationScelles

Sensibilisation et formation pour appréhender et combattre le système prostitutionnel, in : Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses (5^{ème} rapport mondial)*, Paris, 2019.